



NOTE RELATIVE AU PROGRAMME D'EMISSION DE CERTIFICATS DE DEPOTS

DATE DE MISE EN PLACE INITIALE : 14/09/2000

DATE DE LA DERNIERE MISE A JOUR : 19/10/2018

PLAFOND GLOBAL DU PROGRAMME : MAD 15 000 000 000

VALEUR NOMINALE UNITAIRE : MAD 100 000

ORGANISME CONSEIL	ORGANISME CHARGE DU PLACEMENT
BMCE CAPITAL CONSEIL 	BMCE BANK OF AFRICA البنك المغربي للتجارة الخارجية إفريقيا 

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières (la **Circulaire**) prise en application de l'article 18 du Dahir n° 1-95-3 du 24 Chaâbane 1415 (26 janvier 1995) portant promulgation de la loi n° 35-94 relative à certains titres de créances négociables, la présente note porte sur le programme d'émission de Certificats de Dépôts (**CD**) par BMCE BANK OF AFRICA.

La présente note, enregistrée par l'AMMC en date du 16/01/2020 sous la référence EN/EM/001/2020 ne constitue qu'une partie du dossier d'information relatif au programme. Elle est complétée par un document de référence qui doit être mis à jour annuellement.

En cas de changement des caractéristiques du programme d'émission, la présente note doit faire l'objet d'une mise à jour. Les investisseurs potentiels devront s'assurer de disposer de la dernière mise à jour de la présente note.

AVERTISSEMENT

L'enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme d'émission de TCN.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité du programme d'émission de TCN ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. L'enregistrement de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés.

Le présent programme ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à ce type d'opérations.

Les investisseurs potentiels sont invités à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

L'organisme placeur ne proposera les instruments financiers objet du présent programme qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'AMMC ni l'organisme conseil n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par l'organisme placeur.

ABREVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
TCN	Titres de Créances Négociables
CD	Certificats de dépôts
MAD	Dirham
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	2
ABREVIATIONS	3
SOMMAIRE	4
PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES	5
I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BMCE BANK OF AFRICA	6
III. L'ORGANISME CONSEIL.....	7
IV. LE CONSEIL JURIDIQUE	8
V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	9
PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION	10
I. CADRE ET OBJECTIFS DE L'OPERATION.....	11
II. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME D'EMISSION (LE PROGRAMME)	12
III. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS.....	13
IV. DEROULEMENT DES EMISSIONS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'EMISSION	13
V. ENGAGEMENT D'INFORMATION DE L'AMMC.....	16
VI. FACTEURS DE RISQUES LIES AUX TITRES OFFERTS	16
VII. ANNEXE 1 - BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX CERTIFICATS DE DEPOT.....	17
VIII. ANNEXE 2 – PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE BMCE BANK OF AFRICA AU 30/09/2019.....	19

PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration de BMCE Bank Of Africa

1. Identité

Dénomination ou raison sociale :	BMCE Bank Of Africa
Représentant légal :	Othman BENJELLOUN
Fonction :	Président Directeur Général
Adresse :	140 avenue Hassan II
Téléphone :	05 22 49 80 05
Télécopie :	05 22 22 01 23
E-mail :	nechcherki@bmcebank.co.ma

Objet : Programme de Certificats de Dépôts de BMCE Bank Of Africa

Le Président du conseil d'administration atteste qu'il assume la responsabilité des informations contenues dans la présente note relative au programme d'émission de certificats de dépôts par BMCE Bank Of Africa.

Il atteste que lesdites informations sont conformes à la réalité, et que la présente note comprend toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur les droits attachés aux titres à émettre dans le cadre du programme précité. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Othman BENJELLOUN
Président Directeur Général, BMCE Bank Of Africa

III. L'Organisme Conseil

1. Identité du conseiller financier

Dénomination ou raison sociale :	BMCE Capital Conseil
Représentant légal :	Mehdi Jalil DRAFATE
Fonction :	Président du directoire
Adresse :	63, Boulevard Moulay Youssef - 20000 Casablanca
Téléphone :	05 22 42 91 00
Télécopie :	05 22 43 00 21
E-mail :	mj.drafate@bmcek.co.ma

2. Attestation

Objet : Programme de Certificats de BMCE Bank Of Africa

La présente note d'opération a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Elle fait partie du dossier d'information relatif au programme d'émissions de certificats de dépôts par BMCE Bank Of Africa.

Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient et de leur pertinence au regard du programme précité. A notre connaissance, elle contient toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur les droits attachés aux titres proposés dans le cadre du programme d'émission. Elle ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de BMCE BANK OF AFRICA à travers :

- Les commentaires et analyses fournis par les dirigeants de BMCE Bank Of Africa et recueillis par nos soins lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci ;
- Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration, des AGO et des AGE tenus durant les exercices 2016, 2017, 2018 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement de la note relative au programme des Certificats de Dépôts.

BMCE Capital Conseil est une filiale à 100% du groupe BMCE BANK OF AFRICA. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

BMCE Capital Conseil

Mehdi Jalil DRAFATE

Président du Directoire

IV. Le Conseil Juridique

1. Identité du conseiller juridique

Dénomination ou raison sociale :	Naciri & Associés Allen & Overy
Représentant légal :	Yassir Ghorbal
Fonction :	Avocat au Barreau de Casablanca - Associé
Adresse :	Anfaplace, Centre d'Affaires, Immeuble A, Boulevard de la Corniche Casablanca 20180, Casablanca
Adresse électronique :	yassir.ghorbal@allenoverly.com
Téléphone :	05 20 47 80 00
Télécopie :	05 20 47 81 00

2. Attestation

Objet : Programme de Certificats de BMCE Bank Of Africa

Le programme d'émission de certificats de dépôts, objet de la présente note est conforme aux dispositions statutaires de BMCE Bank Of Africa et à la législation marocaine.

Yassir Ghorbal
 Avocat au Barreau de Casablanca
 Associé
Naciri & Associés Allen & Overy

V. Le Responsable de l'Information et de la Communication Financière

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Nom et prénom	Brahim BENJELLOUN TOUIMI
Fonction :	Administrateur Directeur Général Exécutif Groupe
Adresse électronique :	bbenjelloun@bmcebank.co.ma
Téléphone :	05 22 49 80 11 / 12
Télécopie :	05 22 26 49 65

PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION

I. Cadre et Objectifs de l'Opération

1. Cadre de l'opération

- L'émission des Certificats de Dépôts (CD) a été autorisée par le Conseil d'Administration de BMCE Bank of Africa en date du 14 septembre 2000 pour un montant global de MAD 5 000 000 000 (cinq milliards de dirhams) à utiliser en une ou plusieurs fois selon les besoins en ressources de BMCE Bank Of Africa et dans les conditions à fixer par la Direction Générale de la Banque. Ces titres représentent un droit de créance portant intérêt pour une durée déterminée.

Conformément aux dispositions du Dahir N° 1-95-3 du 24 Châabane 1415 (26 janvier 1995) portant promulgation de la loi n° 35-94 telle que modifiée et complétée (la **Loi**) et de l'arrêté du Ministère des Finances et des Investissements Extérieurs N° 2560-95 du 9 octobre 1995 relatif aux Titres de Créances Négociables, BMCE Bank Of Africa a établi avec son conseiller financier, la présente note relative à son programme d'émission de Certificats de Dépôts.

En application de l'article 17 de la Loi, et tant que les CD sont en circulation, le dossier d'informations fera l'objet d'une mise à jour annuelle dans un délai de 45 jours après la tenue de l'AGO des actionnaires statuant sur les comptes du dernier exercice. Toutefois, des mises à jour occasionnelles pourront intervenir en cas de modification relative au plafond de l'encours des titres émis dans le cadre du présent programme ou de tout événement nouveau susceptible d'avoir une incidence sur l'évolution des cours des titres ou sur la bonne fin du programme d'émission.

- Le Conseil d'Administration en date du 10 juin 2008 a autorisé un nouveau programme d'émission de certificats de dépôts plafonné à MAD 10 000 000 (dix milliards de dirhams) à utiliser par BMCE Bank of Africa selon ses besoins de financement.
- Le Conseil d'Administration en date du 27 septembre 2012 a autorisé l'extension du programme d'émission des certificats de dépôts précédemment autorisé en 2008 de MAD 10 milliards à MAD 15 milliards, à utiliser en une ou plusieurs fois selon les ressources de BMCE Bank of Africa et dans les conditions à fixer par le Président du Conseil d'Administration. A cet effet, le Conseil d'Administration a donné au Président du Conseil d'Administration tous pouvoirs, et à toute personne déléguée par lui, à l'effet :
 - De définir les modalités et conditions définitives de l'émission dans le cadre de ce programme global ;
 - D'effectuer toutes les formalités auprès des autorités de tutelle chaque fois que nécessaire ;
 - De procéder à toutes les formalités requises par la Loi.

2. Objectifs de l'opération

BMCE Bank Of Africa émet des certificats de dépôt d'une durée pouvant aller de 10 jours à 7 ans afin de répondre aux objectifs suivants :

- Diversifier les sources de financement de la Banque en faisant directement appel aux marchés de capitaux ;
- Diversifier les maturités de financement, notamment sur le moyen terme, de façon à pouvoir mieux gérer les écarts de liquidité et le risque de taux sous-jacent au bilan de la banque commerciale.

3- Investisseurs visés par le programme

Les souscripteurs visés sont les investisseurs marocains ou étrangers, personnes morales ou physiques, résidentes ou non-résidentes.

Les souscriptions doivent être faites en numéraire, quelle que soit la catégorie des souscripteurs.

II. Caractéristiques du programme d'émission (le Programme)

1- Cadre Globale du Programme

En application des dispositions de la Circulaire et avant chaque émission, BMCE Bank Of Africa établit un document détaillant les modalités de l'émission et contenant les éléments d'informations prévus par la Circulaire.

Ledit document doit être mis à la disposition des investisseurs préalablement à l'ouverture de la période de souscription.

2- Caractéristiques des titres à émettre

Forme juridique des titres	Titres de créances aux porteurs dématérialisés par inscription en compte auprès des intermédiaires financiers habilités et admis aux opérations de Maroclear.
Nature	Certificats de dépôt
Plafond du Programme	MAD 15 000 000 000
Nombre maximum des titres à émettre	150 000 Titres
Valeur unitaire des titres	MAD 100 000
Maturité	Entre 10 jours et 7 ans
Date de jouissance	A la date de règlement
Date d'échéance	A déterminer au cas par cas en fonction de la maturité de l'emprunt
Taux d'intérêt	Le taux d'intérêt sera fixe pour les maturités inférieures ou égales à un an ; Le taux d'intérêt sera fixe ou variable pour les maturités supérieures à un an ; Dans les deux cas, les taux d'intérêt seront fixés à chaque émission en fonction des conditions du marché, précisés au niveau du bulletin de souscription et de la note d'émission.
Prime de risque	A déterminer en fonction des conditions du marché pour chaque émission.
Paiement des intérêts	Les intérêts sont payables : ▪ A l'échéance pour les maturités inférieures ou égales à un an ; ▪ Annuellement à la date anniversaire de la date de jouissance pour les maturités supérieures à un an
Rang des créances	Les Certificats de Dépôts émis par BMCE Bank Of Africa viennent au même rang entre eux et au même rang de toute

	autre dette de BMCE Bank Of Africa présente ou future non assorties de sureté à durée déterminée.
Assimilation antérieures	Les Certificats de Dépôt émis ne font l'objet d'aucune assimilation à des titres d'une émission antérieure
Assimilation ultérieures	Au cas où BMCE Bank Of Africa émettrait ultérieurement des Certificats de Dépôt jouissant à tous égards des mêmes droits, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Notation	Ces titres ne font l'objet d'aucune notation.
Remboursement du capital	In fine
Remboursement anticipé	BMCE Bank Of Africa s'interdit de procéder au remboursement anticipé des Certificats de Dépôt objet du présent programme d'émission, sauf autorisation de Bank Al Maghrib et après accord des parties. Cette autorisation ne peut être accordée que si les détenteurs de ces titres connaissent des difficultés financières de nature à entraîner une cessation de paiement.
Rachat des titres	BMCE Bank Of Africa ne peut racheter ses Certificats de Dépôt qu'à concurrence de 20% de l'encours des titres émis.
Négociabilité des titres	Librement négociables sur le marché de gré à gré.
Convention de jour ouvré	Si une date de paiement de coupon ou de remboursement du principal n'est pas un jour ouvré, elle sera reportée au jour ouvré suivant. Pour l'application du présent paragraphe, jour ouvré désigne tout jour où le système de compensation de MAROCLEAR est opérationnel pour réaliser des transactions.
Garantie	Aucune garantie.

III. Syndicat de placement et intermédiaires financiers

Type d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller financier	BMCE CAPITAL CONSEIL	63 Boulevard Moulay Youssef, Casablanca, Maroc
Organisme de placement	BMCE Bank Of Africa	140, Rond-Point HASSAN II Casablanca, Maroc
Domiciliaire assurant les services financiers des titres	BMCE Bank Of Africa	140, Rond-Point HASSAN II Casablanca, Maroc

Il est à noter que BMCE Capital Conseil est une filiale à 100% du groupe BMCE BANK OF AFRICA.

IV. Déroulement des émissions dans le cadre des programmes d'émission

1. Période de souscription

A chaque fois que BMCE Bank Of Africa manifestera un besoin de financement, BMCE Bank Of Africa procédera à l'ouverture de la période de souscription trois jours avant la date de jouissance des titres.

Les investisseurs potentiels seront informés directement par courrier électronique.

La date de jouissance interviendra au moins 2 jours après la date de clôture des souscriptions.

2. Modalités de souscription

BMCE Bank Of Africa s'engage, avant chaque émission, à mettre à la disposition des investisseurs (préalablement à l'ouverture de la période de souscription) un document détaillant les modalités de l'émission et contenant les éléments figurant à l'article 1.60 de la Circulaire.

Au cours de la période de souscription, les souscripteurs doivent s'adresser à l'organisme de placement afin de formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés et le montant correspondant. Les souscriptions seront réalisées à l'aide de bulletins de souscription fermes et irrévocables, selon le modèle joint en **Annexe 1**. Tout bulletin de souscription devra être signé du souscripteur ou de son mandataire et transmis à l'organisme de placement.

Toutes les souscriptions se feront en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.

- Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs et d'incapables majeurs dont l'âge est inférieur à 18 ans sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur ou de l'incapable majeur, et sous réserve des dispositions légales en vigueur. L'organisme de placement est tenu d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur ou d'obtenir un justificatif pour l'incapable majeur et de les joindre au bulletin de souscription. Dans ce cas, les mouvements sont portés, soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur ou de l'incapable majeur, soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal.
- Les souscriptions pour le compte de tiers sont autorisées, sous réserve de la présentation par le souscripteur d'une procuration dûment signée et légalisée par son mandant. L'organisme de placement est tenu d'obtenir une copie de ladite procuration et de la joindre au bulletin de souscription. La procuration doit prévoir une stipulation expresse concernant la vente et l'achat des valeurs mobilières. Elle doit être signée, légalisée et faire mention du numéro de compte titres et espèces dans lequel seront déposés les titres. Les titres souscrits doivent, en outre, se référer à un compte titres au nom de la tierce personne concernée, lequel ne peut être mouvementé que par cette dernière, sauf existence d'une procuration. Une procuration pour une souscription ne peut en aucun cas permettre l'ouverture d'un compte pour le mandant hormis pour les sociétés de gestion des OPCVM gérés. Aussi, l'ouverture d'un compte doit se faire en la présence de son titulaire selon les dispositions légales ou réglementaires en vigueur.
- Tout bulletin doit être signé par le souscripteur ou son mandataire et horodaté par l'organisme chargé du placement. L'organisme de placement doit s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements. Il déterminera librement les modalités de la garantie financière demandée aux souscripteurs qui peut être un dépôt en espèces, en titres ou une caution.
- Les investisseurs peuvent effectuer plusieurs ordres auprès de l'organisme de placement en spécifiant le nombre de titres et le montant. Les ordres sont cumulatifs. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que tous les ordres peuvent être satisfaits totalement ou partiellement en fonction de la disponibilité des titres.
- Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.
- Tous les ordres de souscription ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappées de nullité. Par ailleurs, il est à signaler qu'il n'existe pas de plafond ni de plancher par souscripteur.

3. Identification des souscripteurs

L'organisme de placement, collecteur d'ordres de cette opération, doit s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessous. A cet effet, il doit obtenir une copie du document qui l'atteste et le joindre au bulletin de souscription.

L'organisme placeur doit s'assurer également que le représentant bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal soit au titre d'un mandat dont il bénéficie.

Catégories de souscripteurs	Documents à joindre
Associations	Photocopie des statuts et du récépissé du dépôt de dossier
Enfants mineurs	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant
Incapable majeur	Justificatif légal valable
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément mentionnant l'objet qui fait apparaître l'appartenance à cette catégorie. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), le numéro de certificat de dépôt au greffe du tribunal, pour les Sociétés d'Investissement à Capitaux Variables (SICAV), le numéro de Registre de Commerce et le numéro de certificat de dépôt au greffe
Investisseurs qualifiés nationaux hors OPCVM	Photocopie du registre du commerce comprenant l'objet social faisant apparaître leur appartenance à cette catégorie
Personnes morales étrangères	Modèle des inscriptions au registre de commerce ou équivalent
Personnes morales marocaines	Modèle des inscriptions au registre de commerce
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
Personnes physiques résidentes et non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Personnes physiques résidentes marocaines et ressortissants marocains à l'étranger	Photocopie de la carte nationale d'identité

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification susmentionnées seront frappées de nullité.

4. Modalités d'allocation et de traitement des ordres

Au cours de la période de souscription, BMCE Bank Of Africa devra dresser quotidiennement au plus tard à 17 heures, un état détaillé des souscriptions qu'il aura reçues pendant la journée.

En cas de non-souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention «Néant».

A la fin de la période de souscription, un état définitif des souscriptions reçues sera établi sous la responsabilité de BMCE Bank Of Africa.

Il sera procédé quotidiennement à :

- l'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et les modalités de souscription susmentionnées ;

- la consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, à savoir toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité.

Les modalités d'allocation des titres seront arrêtées au moins 3 jours avant l'ouverture de chaque période de souscription. Le document établi à l'occasion de l'émission devra détailler les modalités d'allocation propres à chaque émission.

5. Domiciliation

BMCE Bank Of Africa est désigné en tant que domiciliataire de l'opération, chargé d'exécuter toutes les opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre du Programme.

6. Modalités de règlement / livraison des Certificats de Dépôts

Le règlement/livraison entre l'émetteur et les souscripteurs interviendra dans le cadre de la filière gré à gré offerte par la plateforme Maroclear à la date de jouissance.

BMCE Bank Of Africa se chargera de l'inscription en compte des Certificats de Dépôt émis.

Les titres sont payables au comptant en un seul versement et inscrits au nom des souscripteurs à la date de jouissance. Le règlement portera sur les montants bruts des souscriptions.

7. Modalités d'annulation des souscriptions

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions de la présente note et plus généralement, toute disposition législative ou réglementaire applicable au Programme est susceptible d'annulation par l'organisme de placement.

V. Engagement d'information de l'AMMC

BMCE Bank Of Africa s'engage à communiquer à l'AMMC les résultats de l'émission (nombre de titres, montant souscrit et alloué par investisseur...) dans les 7 jours suivant la réalisation de l'opération.

VI. Facteurs de risques liés aux titres offerts

1. Risque de taux

L'émission de Certificats de Dépôts, objet de la présente note, prévoit une possibilité d'émission à taux fixe. Par conséquent, la valeur des CD à taux fixe pourrait varier à la hausse ou à la baisse, entraînant ainsi une variation de la valorisation des titres détenus.

2. Risque de défaut

Les présents CD sont des titres de créances non assortis de garanties de remboursement. Ainsi, tout investisseur encourt un risque de non remboursement en cas de défaut de BMCE Bank Of Africa.

3. Risque de liquidité

Les souscripteurs aux CD de BMCE Bank Of Africa peuvent être soumis à un risque de liquidité du titre sur le marché secondaire de la dette privée. En effet, en fonction des conditions du marché (liquidité, évolution de la courbe des taux, etc.), la liquidité des CD de BMCE Bank Of Africa peut se trouver momentanément affectée.

VII. Annexe 1 - Bulletin de souscription aux certificats de dépôt**BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE****CERTIFICATS DE DEPOTS BMCE BANK OF AFRICA****DATE DE SOUSCRIPTION****IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR :**

Nom Prénom/ Raison sociale (2) : Forme (2):
 Date et lieu de naissance Nationalité
 Nature et numéro du document exigé : Catégorie du souscripteur (1) :
 Adresse / Siège Social :

 Téléphone : Fax :
 Numéro du compte Titres :
 Numéro du compte Espèces RIB :
 Mode de paiement : Teneur de compte :
 Nom et prénom du (des) signataire(s)(2) :
 Fonction (2) :

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Plafond du programme : MAD 15 000 000 000

Valeur nominale unitaire : MAD 100 000

Maturité : Entre 10 jours et 7ans

Jouissance :

Taux facial:

Mode de rémunération :

Remboursement du principal : In fine

Régime fiscal : Impôt sur les Sociétés ou Impôt sur le Revenu, selon les cas

Montant de l'émission :

Forme : Au porteur

Nombre de CD demandés :

Date d'émission :

Date d'échéance :

Paieement des intérêts

Période de souscription :

Commissions pour règlement :

Commissions pour livraison :

TVA applicable : [.]

Catégorie des souscripteurs :

Suivant les caractéristiques des titres indiquées ci-dessus, nous nous engageons fermement et irrévocablement à souscrire Certificats de dépôt émis par BMCE Bank Of Africa, soit un montant global de (en chiffres et en lettres)

..... Dirhams

Par la présente, nous autorisons notre teneur de comptes, ci-dessus désigné, à débiter notre compte de l'équivalent du montant des Certificats de dépôt qui nous sera attribué afin de créditer le, le compte de BMCE Bank Of Africa conformément au protocole en vigueur avec le dépositaire central MAROCLEAR. Nous déclarons avoir pris connaissance et accepté les modalités contenus dans le document propre à l'émission dont la date de jouissance est le.....

Précédé de la mention « Lu et Approuvé »

Signature du client

A

Le.....

(1) : A : Personnes physiques marocaines résidentes ou non résidentes

B : Personnes physiques résidentes non marocaines

C : Personnes physiques non marocaines et non résidentes

D : Personnes morales marocaines (hors OPCVM)

E : Personnes morales non résidentes

F : OPCVM - G : Associations

(2) : pour les personnes morales.

(3) : La date de règlement correspondra à la date de jouissance

Avertissement AMMC

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instruments financiers comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Le souscripteur reconnaît avoir lu le dossier d'information relatif à la mise à jour enregistré par l'AMMC et déclare adhérer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentés »

VIII. Annexe 2 – Publication trimestrielle de BMCE Bank Of Africa au 30/09/2019

REALISATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2019

- Un 3^{ème} trimestre 2019 marqué par le **renforcement significatif des fonds propres du Groupe** grâce à l'opération d'augmentation de capital par **conversion optionnelle des dividendes** en actions et par **Appel Public à l'Epargne** pour un montant total de **1,73 milliard DH**, induisant une croissance des **Capitaux Propres Part du Groupe** de **+11%** à **20 milliards DH** à fin septembre 2019.
- Une **tendance haussière des résultats confirmée** avec un **Résultat Net Part du Groupe** en augmentation de **+5%** et un **Résultat Net social** en croissance de **+4,5%** pour BMCE Bank S.A.
- Une **bonne tenue de l'activité** avec un **Produit Net Bancaire** évoluant de **+9%** au niveau du Groupe et de **+8%** au niveau de la Banque.
- Une présence commerciale assurée avec une distribution des **crédits en hausse** de **+6%** en social et de **+3%** en consolidé, et une **collecte de dépôts** évoluant de **+2%** en consolidé et en social.
- Effort continu d'**optimisation des coûts** avec une évolution contenue des **charges générales d'exploitation** à **+2,6%** pour la Banque et **+1,4%** pour le Groupe - hors dotations aux amortissements qui sont impactées par l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 sur les contrats de location.

FAITS MARQUANTS

- Une **assise financière solide et renforcée** après la finalisation en octobre 2019 de l'opération d'entrée dans le capital du nouvel actionnaire britannique **CDC Group** à hauteur de **5,37%**, soit une **injection supplémentaire** de **1,9 milliard DH**.
- Cooptation** de **CDC Ltd** en tant que **nouvel Administrateur** de **BMCE Bank of Africa**, représentée par **M. Marc BEAUJEAN**.
- Obtention du prix **Visionnary Award** par le **Président du Groupe BMCE Bank Of Africa Othman BENJELLOUN** et **Dr. Leila MEZIAN BENJELLOUN** Présidente de la Fondation BMCE Bank, en témoignage de leurs **actions dans la promotion de l'éducation en milieu rural** au profit des enfants démunis, et la préservation de l'environnement.
- BMCE Bank of Africa, doublement primée par le **Arabia CSR Awards** pour la **6^{ème} année** consécutive et ce, pour les deux catégories : **Financial Services Category** et **Partnerships and Collaborations** en reconnaissance au leadership et à l'engagement exceptionnels de la Banque en faveur de la durabilité.
- Inauguration** par la Fondation BMCE Bank d'un collège franco-arabe baptisé **"Daara Rama"** à **Diamniadio**, à une trentaine de km de Dakar ; cet établissement est le fruit d'un partenariat scellé en 2014 entre la Fondation "Servir le Sénégal" et la Fondation BMCE Bank pour l'éducation et l'environnement.
- BMCE Bank élue « **Service Client de l'année Maroc 2020** » dans la catégorie Banque pour la **3^{ème} année consécutive**, soulignant l'engagement de la Banque vis-à-vis de ses clients et prospects.

COMPTES CONSOLIDÉS*

(En milliers de DH)

ACTIF IFRS	30/09/2019	31/12/2018
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	12 786 836	14 310 554
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	35 997 835	25 104 686
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	898 667	1 011 536
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	970 000	1 402 639
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 235 701	3 986 053
Titres au coût amorti	28 781 416	25 315 848
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	16 583 279	21 250 394
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	183 861 102	179 302 874
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Placements des activités d'assurance		
Actif d'impôt exigible	667 726	783 556
Actif d'impôt différé	1 873 001	1 615 532
Comptes de régularisation et autres actifs	6 995 457	7 199 267
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	924 669	874 360
Immeubles de placement	3 799 594	3 730 378
Immobilisations corporelles	9 139 329	7 640 031
Immobilisations incorporelles	1 148 062	987 571
Ecart d'acquisition	1 032 114	1 032 114
TOTAL ACTIF IFRS	309 694 788	295 547 393

(En milliers de DH)

PASSIF IFRS	30/09/2019	31/12/2018
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions		
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Instruments dérivés de couverture		
Titres de créance émis	15 187 665	13 582 981
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	47 410 992	43 725 210
Dettes envers la clientèle	195 497 605	192 474 205
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passif d'impôt courant	1 184 007	769 014
Passif d'impôt différé	1 130 659	1 179 765
Comptes de régularisation et autres passifs	12 791 057	9 350 024
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		
Provisions pour risques et charges	1 139 549	1 039 395
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	9 542 939	9 585 289
TOTAL DETTES	283 884 473	271 705 883
Capitaux propres		
Capital et réserves liées	16 538 702	14 365 774
Réserves consolidées		
- Part du groupe	1 837 435	1 584 607
- Part des minoritaires	4 213 796	3 977 575
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
- Part du groupe	560 945	593 531
- Part des minoritaires	498 704	511 300
Résultat de l'exercice		
- Part du groupe	1 476 184	1 831 171
- Part des minoritaires	684 549	977 552
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	25 810 315	23 841 510
TOTAL PASSIF IFRS	309 694 788	295 547 393

(En milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT IFRS	30/09/2019	30/09/2018
Intérêts et produits assimilés	11 058 672	10 699 282
Intérêts et charges assimilés	-3 865 250	-3 781 143
MARGE D'INTÉRÊT	7 193 422	6 918 139
Commissions perçues	2 323 709	2 261 014
Commissions servies	-368 820	-352 754
MARGE SUR COMMISSIONS	1 954 889	1 908 260
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeurs par résultat	592 191	102 301
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions	574 475	100 043
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	17 716	2 258
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	232 668	205 253
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables	25 439	
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables	207 229	205 253
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat		
Produit net des activités d'assurance		
Produit net des autres activités	770 984	713 895
Charges des autres activités	-375 357	-335 316
PRODUIT NET BANCAIRE	10 368 797	9 512 532
Charges générales d'exploitation	-5 307 281	-5 230 928
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-694 274	-444 375
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	4 367 242	3 837 229
Coût du risque	-1 409 038	-1 221 721
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 958 204	2 615 508
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	53 342	56 933
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-15 626	6 823
Variations de valeur des écarts d'acquisition		
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	2 995 920	2 679 264
Impôt sur les résultats	-835 187	-623 653
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession		
RÉSULTAT NET	2 160 733	2 055 611
Résultat Hors-groupe	684 549	650 280
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	1 476 184	1 405 331

COMPTES SOCIAUX*

(En milliers de DH)

ACTIF	30/09/2019	31/12/2018
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 699 877	5 625 922
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	17 886 092	20 645 443
.. A vue	2 992 178	5 076 685
.. A terme	14 893 914	15 568 758
Créances sur la clientèle	116 135 307	109 721 074
.. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	36 543 355	33 015 606
.. Crédits et financements participatifs à l'équipement	22 204 379	21 811 901
.. Crédits et financements participatifs immobiliers	40 799 436	40 456 856
.. Autres crédits et financements participatifs	16 588 137	14 436 711
Créances acquises par affecturation	2 163 578	2 515 204
Titres de transaction et de placement	36 070 959	25 180 944
.. Bons du Trésor et valeurs assimilées	12 832 985	8 643 121
.. Autres titres de créance	1 174 668	610 039
.. Titres de propriété	21 968 006	15 832 484
.. Certificats de Sukuks	95 300	95 300
Autres actifs	3 315 025	4 205 962
Titres d'investissement	4 440 708	3 770 452
.. Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 117 829	1 453 364
.. Autres titres de créance	2 322 879	2 317 088
.. Certificats de Sukuks		
Titres de participation et emplois assimilés	10 326 184	10 719 322
.. Participation dans les entreprises liées	8 322 407	8 121 778
.. Autres titres de participation et emplois assimilés	2 003 777	2 597 544
.. Titres de Moudaraba et Moucharaka		
Créances subordonnées	189 608	198 469
Dépôts d'investissement placés		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	181 116	151 266
Immobilisations données en Ijara		
Immobilisations incorporelles	385 708	232 960
Immobilisations corporelles	5 425 837	5 143 410
TOTAL DE L'ACTIF	200 220 001	188 110 428

(En milliers de DH)

PASSIF	30/09/2019	31/12/2018
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	25 984 967	19 869 938
.. A vue	3 040 956	1 441 442
.. A terme	22 944 011	18 428 496
Dépôts de la clientèle	130 806 607	128 759 406
.. Comptes à vue créditeurs	78 037 152	74 862 064
.. Comptes d'épargne	24 269 250	23 519 703
.. Dépôts à terme	22 032 302	23 982 912
.. Autres comptes créditeurs	6 467 903	6 394 727
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
Titres de créance émis	9 287 850	8 595 966
.. Titres de créance négociables émis	8 787 850	8 095 966
.. Emprunts obligataires émis	500 000	500 000
.. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	5 891 950	4 727 486
Provisions pour risques et charges	1 073 114	863 291
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	9 543 622	9 584 871
Dépôts d'investissement reçus		
Ecarts de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	14 647 733	12 571 143
Capital	1 890 969	1 794 634
Actionnaires.Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	75	37
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 093 114	1 343 654
TOTAL DU PASSIF	200 220 001	188 110 428

(En milliers de DH)

HORS BILAN	30/09/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DONNES	20 380 984	22 457 705
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	239 789	628 306
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	6 583 100	4 828 204
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	3 281 995	3 587 105
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	10 077 178	10 295 288
Titres achetés à réméré	78 357	78 357
Autres titres à livrer	120 565	3 040 445
ENGAGEMENTS RECUS	12 809 282	18 181 253
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	11 043 648	16 072 674
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	1 650 183	1 892 562
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	115 451	216 017
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir		

(En milliers de DH)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	30/09/2019	30/09/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	8 302 658	7 808 452
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	578 930	425 529
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 036 741	4 191 729
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	380 221	384 489
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuku	638 390	657 947
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	11 543	9 751
Produits sur immobilisations données en Ijara		
Commissions sur prestations de service	922 845	869 407
Autres produits bancaires	1 733 988	1 269 600
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 377 883	3 260 359
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	951 772	656 551
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	973 784	1 098 219
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	181 992	306 754
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	9 113	7 850
Charges sur immobilisations données en Ijara		
Autres charges bancaires	1 261 222	1 190 985
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	4 924 775	4 548 093
Produits d'exploitation non bancaire	154 824	45 314
Charges d'exploitation non bancaire	25 969	9 430
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	2 745 104	2 675 388
Charges de personnel	1 274 820	1 160 621
Impôts et taxes	91 562	75 926
Charges externes	1 178 225	1 242 305
Autres charges générales d'exploitation	7 070	7 563
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	193 427	188 973
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	1 584 696	808 600
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	611 479	737 914
Pertes sur créances irrécouvrables	672 138	26 890
Autres dotations aux provisions	301 079	43 796
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	857 030	233 465
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	833 285	212 922
Récupérations sur créances amorties	18 769	15 291
Autres reprises de provisions	4 976	5 252
RESULTAT COURANT	1 580 860	1 333 453
Produits non courants		
Charges non courantes	20 332	
RESULTAT AVANT IMPOTS	1 560 528	1 333 453
Impôts sur les résultats	467 414	287 037
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 093 114	1 046 416

* COMPTES NON AUDITÉS